

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **33 (1888)**

Heft 4

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIII^e Année.

N^o 4.

15 Avril 1888

Dans quelle mesure les tirs fédéraux répondent-ils aux exigences de l'armée.¹

Le tir n'a une signification patriotique qu'en tant qu'il est utilisé pour la défense de la patrie. La disposition des tirs fédéraux doit aussi satisfaire à ce principe.

A l'assemblée générale de Zoug en 1869 l'ancienne carabine de stand fut enterrée. Mais la décision prise que toutes les armes ne pesant pas plus de 12 livres pouvaient être considérées comme utilisables à la guerre et la fixation de la distance de tir à 800 pieds en diminution sur le chiffre de 1000 pieds déjà admis en 1863 pour les armes de guerre, ainsi que le fait que le stand reçut de nouveau une plus forte proportion de dons d'honneur, ces décisions, disons-nous, amenèrent une rupture entre les tireurs aux armes de guerre et la société suisse de carabiniers. Le mouvement partit essentiellement de St-Gall, qui d'ailleurs a toujours été au premier rang pour les questions de tir.

C'est de ce moment que date la vaillante devise: « En avant » qui orne le drapeau de la société de tir aux armes de guerre de St-Gall et qui soutient et anime encore ses membres de son souffle puissant.

Il se forma une *Société suisse de tir aux armes de guerre* dont le comité central renfermait des patriotes et des militaires clairvoyants, des officiers de haut grade comme les colonels Feiss, à Berne, et Bruderer, à St-Gall.

C'est à St-Gall, en 1871, que devait avoir lieu le premier tir général de la nouvelle société, tandis que Zurich était désigné pour avoir le tir fédéral la même année.

La société de tir aux armes de guerre fut traitée en ennemie par la société fédérale des carabiniers; on lui reprocha de vouloir empêcher la réussite de la plus belle des fêtes nationales. Dans un appel au peuple suisse et à ses autorités ainsi qu'aux Suisses à l'étranger, daté de Berne en juillet 1870, le comité central de la société de tir aux armes de guerre défendit les principes de la société, repoussa les attaques dirigées contre elle et exposa le but

¹ Conférence faite à la Société des officiers de la VII^e Division, à Rorschach, le 1^{er} mai 1887, par A. STEIGER, major de carabiniers. Traduit de l'allemand. Voir notre précédent numéro.